

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 mai, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes Marianne, Lemée, Yvon, Mrs Béatrix, Briffaut, Choplin, Guitton, Leffray Pollefoort, Tabellout.

Absents excusés : Mmes D'Agostini, Stéfanello, Tolmont, Mrs Bellanger, Mr Poulain (pouvoir à M. Pollefoort)

Secrétaire de séance : M Béatrix

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 27 MARS ET 3 AVRIL 2017

Monsieur le Maire soumet à approbation les procès-verbaux du 27 mars et du 3 avril. Aucune remarque n'étant émise, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

La fin progressive des tarifs réglementés d'électricité a obligé les consommateurs finaux tels que les collectivités locales (au même titre que les entreprises privées) à prévoir une méthode alternative de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2016. Des contrats de fourniture d'électricité aux prix du marché ont donc été établis pour tous les sites relevant des anciens tarifs verts et jaunes d'EDF, soit les puissances supérieures à 36 kVA.

Les marchés conclus se terminent le 31 décembre 2017.

Il convient donc de relancer la procédure en conservant le principe du groupement de commandes réunissant Le Mans Métropole ainsi que toutes les communes membres de la communauté urbaine ; il est par ailleurs proposé d'élargir ce groupement aux établissements communaux qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche.

Le groupement réunira ainsi :

Membres du groupement	
Le Mans Métropole Coordonnateur du Groupement	/
Communes membres de LMM	Etablissements communaux
Aigné	/
Allonnes	Foyer logement Jean Duchesne (rattaché au CCAS d'Allonnes)
Arnage	CCAS d'Arnage
Champagné	/
Chaufour Notre dame	/
Coulaines	CCAS de Coulaines
Fay	/
La Chapelle Saint Aubin	/
La Milesse	/
Le Mans	Régie personnalisée "Les Quinconces - L'Espal"
Mulsanne	/
Pruillé-Le-Chetif	/
Rouillon	/
Ruaudin	/
Sargé-Les-Le-Mans	/

Saint-Georges-du-Bois	/
Saint-Saturnin	Pôle culturel Val de Vray
Trangé	/
Yvré-L'Evêque	/
Etablissements intercommunaux	
SIVOM Antonnière	/
SIVOS Molière (Coulaines Le Mans)	/

Cette procédure sera élargie aux tarifs bleus qui ne sont pas obligatoirement soumis à la concurrence mais pour lesquels des prix plus intéressants peuvent être escomptés.

La commission d'appel d'offres du groupement, compétente pour les procédures formalisées et non formalisées, sera celle du coordonnateur du groupement.

Un programme de commande assorti d'une enveloppe financière devra être défini par chaque membre du groupement.

La procédure sera effectuée suivant un montage défini par le coordonnateur à savoir Le Mans Métropole qui sera chargé d'assurer la notification du contrat.

Chacun des membres du groupement exécutera la partie du marché le concernant.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'adopter le principe du groupement de commandes ainsi défini ;
- de désigner Le Mans Métropole comme coordonnateur
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive de groupement, ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet.

ANNEXE N°1 : CONVENTION DE GROUPEMENT

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

PROJET ECOLE : POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « extension de l'école » s'est réunie et a étudié 3 esquisses proposées par le bureau d'étude.

Après réflexion, ils ont retenu un projet.

Le conseil municipal prend connaissance du plan. Celui-ci regrette que ce projet ne propose pas une entrée par le parking. Cet aménagement nécessiterait des travaux plus conséquents et plus onéreux.

Monsieur Pollefoort invite le conseil municipal à se réunir le lundi 29 mai à 20h pour rencontrer le bureau d'études et échanger sur le projet.

PROJET M.A.M. (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement du projet M.A.M.

Il a pris contact avec le maire de Louplande qui a présenté les plans et les coûts de leur M.A.M.

Leur projet s'élevait à 270 000 € subventionné à 70% par Leader. Une aide parlementaire leur a également été attribuée.

Monsieur le Maire tient à préciser que pour déposer un dossier Leader, le projet doit être démarré sans être assuré d'obtenir une aide Leader. Cette aide sera sans doute difficile à obtenir pour la commune de Fay car nous l'avons déjà obtenue 2 fois pour les trottoirs et un dossier est en cours pour le projet de salle multifonctions.

Dans ce cas, le maire interroge le conseil pour savoir s'il ne vaut pas mieux se tourner vers une construction en BBC qui est estimée à 136 000 € (hors frais annexes : terrassement, viabilisation,...). Cette dépense pourrait être financée par la vente du bien « 6 place de la mairie ».

Après discussion, le conseil municipal décide de partir sur une construction en BBC et de lancer l'appel d'offres dès maintenant puisque la commune a les fonds pour démarrer.

Après délibération, le conseil municipal décide de lancer l'appel d'offres et charge le maire des démarches administratives.

Une commission constituée de Madame Marianne, Madame Lemée et Monsieur Béatrix, se réunira pour travailler sur ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Rencontre SETRAM (10 mai 2017)

Monsieur le Maire a eu une réunion avec la SETRAM pour faire le bilan des 4 premiers mois. Il semble que la navette soit peu utilisée (entre 1 et 3 personnes par jour). La SETRAM propose à la commune de Fay de supprimer le trajet actuel (Fay / l'université) et de le remplacer par une navette conduisant jusqu'à la gare du Mans (Fay- Pruillé – la gare).

Une réflexion est nécessaire avant de répondre à la SETRAM.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Le ministère de l'environnement proposait une aide dans le cadre de l'opération « potagers et jardins pédagogiques dans les écoles » pour aménager un coin « nature » (potager, nichoirs, poulailler, ...).

L'école de Fay a souhaité s'inscrire et le dossier a été retenu. Une aide de 500 €, correspondant à 79% de la dépense subventionnable, soit un coût total de 635 €) va nous être attribuée pour aménager cet espace.

Commission communication

Mme Yvon a souhaité intégrer la commission communication.

Elections législatives des 11 et 18 juin 2017

<u>11 juin 2017</u>	
<u>Horaires</u>	<u>NOM et Prénom des membres du bureau</u>
8 heures à 10 heures 30	M.Lemée, M.Pollefoort, xxxx
10 heures 30 à 13 heures	R.Briffaut, M .Tabellout, C.Marianne
13 heures à 15 heures 30	JY Choplin, xxxx xxxx
15 heures 30 à 18 heures	JP. Guitton, D.Leffray, xxxx

<u>18 juin 2017</u>	
<u>Horaires</u>	<u>NOM et Prénom des membres du bureau</u>
8 heures à 10 heures 30	S.Beatrice, M.Pollefoort, C.Marianne
10 heures 30 à 13 heures	N.Yvon, M.Tabellout, R.Briffaut
13 heures à 15 heures 30	JY. Choplin, xxxx, xxxx
15 heures 30 à 18 heures	JP.Guitton, D.Leffray, xxxx

La séance est levée à 22H45